

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 26 octobre 2012

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Alexandre BIZAILLON - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Marie-Louise LOTA - Christophe MADROLLE - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Pierre SEMERIVA - Guy TEISSIER - Jean-Louis TIXIER - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Patrick MENNUCCI représenté par Eugène CASELLI - Renaud MUSELIER représenté par Danielle MILON - Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Jean-Pierre BERTRAND - Vincent BURRONI - Patricia COLIN - Eric DIARD - André ESSAYAN - Roland GIBERTI - Eric LE DISSES - Jérôme ORGEAS - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

REX 002-571/12/BC

**■ Approbation d'une convention cadre relative au projet "Le Vieux Port entre
Flammes et Flots"**

DGDAT 12/8831/BC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

L'association Karwan a conçu, avec la compagnie Carabosse, une installation de très grande envergure mettant en valeur le nouvel aménagement du Vieux-Port à Marseille dont elle constituera l'une des manifestations inaugurales en même temps que l'ouverture de la tournée de «La Folle Histoire des Arts de la Rue 2013 ».

« Le Vieux-Port, Entre Flammes et Flots » est programmé dans le cadre de l'année Marseille Provence Capitale Européenne de la Culture les 3 et 4 mai 2013 sur l'ensemble du Vieux-Port, espace relevant de la communauté Urbaine : il consiste en un traitement du Vieux-Port ainsi totalement transfiguré, comme une place publique dont les piétons pourront faire le tour grâce à la création d'un quai transbordeur.

Le dispositif adopté prévoit que chacun des quais entourant le Vieux-Port propose différentes images et atmosphères.

**Signé le 26 Octobre 2012
Reçu au Contrôle de légalité le 30 octobre 2012**

Compte tenu de ses caractéristiques, la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole, l'association Marseille Provence 2013, la Ville de Marseille et le Département des Bouches-du-Rhône se sont accordés pour accompagner, financer et permettre la production de cette création.

C'est l'objet de la convention cadre proposée qui définit les droits et obligations des parties, le projet étant décrit en annexe 1 et son budget prévisionnel détaillé en annexe 2 pour un montant total de 810 000 euros.

Son financement est partenarial et institue Marseille Provence Métropole comme partenaire principal pour un montant 360 000 euros, l'association Marseille Provence 2013 apportant un financement spécifique de 230 000 euros, la Ville de Marseille de 150 000 euros et le Département des Bouches-du-Rhône de 70 000 euros.

La convention complète l'organisation de cette production en précisant le calendrier du projet et son organisation interne, les diverses obligations du producteur délégué Karwan ainsi que l'accord des partenaires sur la communication du projet et une clause d'éco-responsabilité traduisant une prise en compte particulière par le projet des actions éco-responsables et notamment la production et le tri des déchets.

Une convention financière avec l'association productrice Karwan sera également conclue permettant de conventionner la participation de Marseille Provence Métropole.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil au Bureau et au Président.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt d'une mise en valeur du Vieux-Port à l'occasion de l'année Marseille Provence 2013 Capitale Européenne de la Culture et de la restitution de cet espace public aux piétons.
- La notoriété, la qualité de l'événement et l'attractivité qui en résulte pour le territoire de la Communauté Urbaine.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention cadre ci-annexée « le Vieux-Port, Entre Flammes et Flots ».

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Pour Visa,
Le Vice-Président Délégué
Aux Relations Internationales

Jean-Pierre BERTRAND

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Relations extérieures

François FRANCESCHI

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI